

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT (PACC)

CADRE D'INTERVENTION 2025-2035

Rappel de la définition des paramètres de mise en œuvre

Paramètre de mise en œuvre	Définitions	Symbole
Portée	<p>La portée de la mesure (supralocale, locale, multiniveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La portée supralocale réfère à une mesure dont la réalisation et/ou les retombées concernent l'ensemble du territoire de la MRC. - La portée locale réfère à une mesure dont la réalisation et/ou les retombées sont à l'échelle des municipalités locales qui prennent part à sa mise en œuvre. Les actions et résultats sont limités à ces municipalités et sont adaptés aux réalités locales. - La portée multiniveau réfère à une mesure dont la réalisation et/ou les retombées peuvent être à l'échelle tant de l'ensemble du territoire de la MRC que des municipalités locales. Ce modèle offre un cadre qui permet à la fois une approche globale et des actions plus localisées en fonction des contextes et des ressources disponibles. 	
Collaborateurs pour l'application de la mesure	Les collaborateurs participent à la mesure. Leur implication peut prendre diverses formes et niveaux de responsabilité.	
Chemin critique	Le chemin critique trace les étapes de réalisation de la mesure.	
Calendrier de déploiement	Phase de déploiement de la mesure identifiée par la MRC, notamment à l'aide des scores de priorisation : Court terme : 2025-2026 Moyen terme : 2027 à 2030 Long terme : 2031 et plus.	
Horizon temporel de réalisation	L'horizon temporel identifie le délai hypothétique de mise en œuvre de la mesure en fonction du chemin critique et des différentes étapes anticipées. En continu signifie que la mesure perdure dans le temps	
Niveau d'effort	Le niveau d'effort indique le niveau d'expertise nécessaire et le nombre de ressources humaines approximatif pour la réalisation de la mesure. <ul style="list-style-type: none"> - Faible : valorisation de rôle existant d'une ressource ou d'organisme - Moyen : requiert un certain niveau d'expertise et/ou possiblement des ressources humaines supplémentaires - Élevé : requiert un niveau d'expertise spécifique et/ou des ressources humaines supplémentaires 	
Coûts	Les coûts de mise en œuvre de la mesure sont évalués à haut niveau selon trois catégories de coûts : Faible : 0 \$ à 50 000\$ Moyen : 50 000 \$ à 150 000 \$ Élevé : plus de 150 000 \$	
Conséquences de l'inaction	Les conséquences de la non-réalisation de la mesure sont précisées de façon non exhaustive. Elles font le lien avec l'évaluation des risques et l'analyse des coûts de l'inaction.	
Indicateur de suivi	Le ou les indicateur(s) de suivi le/les plus approprié(s) pour suivre le progrès dans la mise en œuvre de la mesure.	

Liste des acronymes

Abrinord	Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
APSAM	Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur « affaires municipales »
CAR	Conférence administrative régionale
CC	Changements climatiques
COMBEQ	Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec
CPERL	Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides
CRE	Conseil régional de l’environnement
DG8	Groupe des directeurs généraux des 8 MRC des Laurentides
DSP	Direction de la santé publique
EGS	Environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères)
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FRR	Fonds régions et ruralité du Gouvernement du Québec
FQM	Fédération québécoise des municipalités
FTQ-FLS	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Fonds locaux de solidarité
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Québec)
MELCCFP	Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Québec)
MHH	Milieu humide et hydrique
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Québec)
MSP	Ministère de la Sécurité publique (Québec)
OBV	Organisme de bassin versant
OGAT	Orientation gouvernementale en aménagement du territoire
PACC	Plan d’adaptation aux changements climatiques
PARC	Plans d’adaptation régionaux au climat en santé publique
PDE	Plan directeur de l’eau
PEPPSEP	Programme pour l’élaboration des plans de protection des sources d’eau potable
PMSC	Plan municipal de sécurité civile
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PPP	Plans, politiques et programmes
PRAFI	Programme de résilience et d’adaptation face aux inondations
PRCMHH	Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
ROC	Regroupement des organismes communautaires
RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
SAD	Schéma d’aménagement et de développement
SADC	Société d’aide au développement des collectivités (il y a plusieurs SADC au Québec)
SDÉ	Service du développement économique
SOPAIR	Société de plein-air des Pays-d’en-Haut
SOPFEU	Société de protection des forêts contre les feux
TP	Travaux publics
TRÉCC	Table régionale énergie et changements climatiques
UMQ	Union des municipalités du Québec
VRAC	Évaluation de la vulnérabilité populationnelle régionale aux changements climatiques

Orientation A : Mettre en place une gouvernance climatique solidaire

Objectif A1 : Développer la solidarité climatique avec les MRC voisines dans la prévention et l'intervention face aux impacts des changements climatiques								
Mesure A1.1	Explications							
<p>Mise en œuvre du PACC Mettre en place des mécanismes de gouvernance afin d'assurer la mise en œuvre du PACC ainsi que son suivi sur le territoire de la MRC</p>	<p>L'adaptation aux changements climatiques (CC) est un travail de groupe qui nécessite la collaboration de tous les acteurs du territoire. Des citoyens aux organismes publics, la MRC doit collaborer avec l'ensemble des parties prenantes, par exemple en poursuivant ou renforçant sa participation dans les démarches de planification et de concertation de ces dernières. Pour assurer une gouvernance robuste et donc maximiser l'efficacité et la réussite des projets d'adaptation, il importe d'établir des mécanismes de suivi clairs. En effet le projet d'adaptation étant développé à plusieurs échelles et par plusieurs acteurs, il est essentiel de s'assurer de la collaboration et de la mise en commun des actions et enjeux. Il importe d'identifier, au sein de la MRC, une instance (personne ou comité) responsable du déploiement du PACC. Cette dernière devra intégrer les différents services concernés par les CC : direction générale, aménagement du territoire, etc.</p>	Supralocale	<p>Identifier une personne ou instance au sein de la MRC responsable d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PACC</p> <p>Identifier les partenaires pouvant contribuer au suivi de certaines actions</p> <p>Communiquer aux partenaires le besoin d'arrimage des actions et de coordination selon les sujets (p. ex. les enjeux hydriques peuvent être abordés aux tables de concertation des OBV).</p>	Court terme – dès l'adoption du PACC	1 an	Faible	Faible	
					<p>Manque de leadership dans la mise en œuvre du PACC</p> <p>Manque d'optimisation des ressources (perte de temps, d'énergie et de ressources financières)</p> <p>Manque de cohérence entre les actions</p>		<p>Nombre de partenariats établis pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PACC et son arrimage aux autres initiatives</p> <p>Nombre d'initiatives</p>	
		<p>MRC Municipalités OBV Bureaux de projets (MAMH) DSP CRE DG8/CPERL</p>	<p>Manque de leadership dans la mise en œuvre du PACC</p> <p>Manque d'optimisation des ressources (perte de temps, d'énergie et de ressources financières)</p> <p>Manque de cohérence entre les actions</p>		<p>Nombre de partenariats établis pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PACC et son arrimage aux autres initiatives</p> <p>Nombre d'initiatives</p>			
Mesure A1.2	Explications							
<p>Instance de concertation Inclure à un comité existant des objectifs visant des interventions au-delà des limites de la MRC selon les enjeux territoriaux jugés prioritaires et ayant des implications régionales.</p>	<p>Aucune instance n'est présentement en place pour assurer un arrimage entre les MRC des interventions, des objectifs communs et des projets régionaux. Cette responsabilité pourrait être assignée à un comité existant comme la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC) ou la conférence administrative régionale (CAR).</p>	Supralocale	<p>Organiser une rencontre avec personnes ciblées des MRC</p> <p>Établir un inventaire des services, équipements, ressources humaines et matérielles pouvant être partagés en cas de besoin</p> <p>Définir les termes d'une entente inter-MRC</p> <p>Définir un protocole d'intervention et de suivi</p>	Court terme	1 an	Faible	Faible	
					<p>Retard possible de certaines interventions</p> <p>Aggravation possible des conséquences</p> <p>Coûts d'intervention plus élevés</p>		<p>Création d'une équipe d'intervention régionale</p> <p>Entente inter-MRC définie</p> <p>Protocole d'intervention établi</p>	
		<p>MRC Municipalités MRC voisines TRÉCC/CAR DG8/CPERL Bureaux de projets (MAMH) Tables de concertation des OBV</p>	<p>Retard possible de certaines interventions</p> <p>Aggravation possible des conséquences</p> <p>Coûts d'intervention plus élevés</p>		<p>Création d'une équipe d'intervention régionale</p> <p>Entente inter-MRC définie</p> <p>Protocole d'intervention établi</p>			

Mesure A1.3	Explications						
Partage de biens, services et connaissances Favoriser le partage des biens, services et connaissances entre les municipalités de la MRC et au sein des organisations municipales de la région en respect de la capacité d'intervention des différents territoires	Les impacts des CC touchent l'ensemble des MRC de la région. Favoriser le partage de biens et services en lien avec les atouts et besoins de chaque territoire prend tout son sens dans un contexte de résilience locale. La circularité de l'économie de la MRC peut se développer à une échelle régionale et devenir plus efficace et impactant grâce à la solidarité, notamment sur la gestion des déchets et les projets de réemploi d'articles.	Multiniveau	Identifier les besoins et les possibilités de partage de biens et services avec les différentes organisations municipales de la région. Définir conjointement les situations lors desquelles des soutiens en termes de partage de services et de biens seraient nécessaires. Créer des projets et procédures de partage des biens et des services associés à ces situations.	Court terme	2 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités MRC voisines Organismes et entreprises DG8/CPERL Ministères	Manque de coordination et de solidarité au sein du territoire et de la région des Laurentides Perte d'opportunités de réduire les frais associés à des biens et services	Nombre de biens et services identifiés Nombre de procédures créées Nombre de MRC/organismes impliqués Économies réalisées			

Objectif A2 : Développer un cadre fiscal solidaire avec les acteurs de la région et les différents paliers de gouvernement

Mesure A2.1	Explications						
Identification des programmes de financement Centraliser les vigies mises en place dans les organisations du territoire pour identifier les nouveaux programmes de financement disponibles et les possibilités offertes par les programmes existants	Il existe plusieurs fonds de soutien pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques notamment au sein des villes et des entreprises. La MRC peut jouer un rôle actif en maintenant un registre des programmes de financement afin de permettre aux acteurs locaux d'identifier les nouveaux programmes de financement pour les projets d'adaptation aux changements climatiques. Il est également pertinent d'évaluer l'impact et la pertinence des programmes de financement déjà en place et cibler ceux qui permettent le financement, ou la complétion d'un financement de projet en adaptation aux changements climatiques, par exemple, le FRR.	Supralocale	Mettre en place une vigie des subventions et financements disponibles Créer un registre d'informations sur les programmes de financement Diffuser l'information aux parties prenantes Identifier une personne responsable de mettre à jour le régulièrement et d'appuyer les municipalités dans le dépôt des demandes, lorsqu'applicables	Court terme	À l'adoption du PACC	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités Chambres de commerce TRÉCC Tourisme Laurentides Ministères Organismes	Manque d'opportunité de financement pour la MRC et les municipalités donc coûts plus élevés pour les contribuables Retards dans la mise en œuvre de certaines actions en adaptation aux CC	Nombre de demandes de financement déposées Nombre de projets financés Montants obtenus et investissements totaux pour des projets en adaptation			

Mesure A2.2	Explications						
Écofiscalité Informer, soutenir et accompagner les municipalités locales dans le déploiement des mesures d'écofiscalité sur le territoire	Le nouveau pacte fiscal offre la possibilité d'utiliser des mesures fiscales écoresponsables pour favoriser les bonnes pratiques en termes d'adaptation aux changements climatiques et financer des mesures d'adaptation. Les coupes forestières en terres privées, la consommation de l'eau ou encore la gestion des matières résiduelles sont des exemples d'activités qui peuvent être soumises ce type de mesures.	Multiniveau	Effectuer une veille sur les mesures écofiscales municipales existantes et la R&D dans ce domaine pour s'inspirer d'exemples du Québec ou d'ailleurs. Sensibiliser et informer les élus sur les bonnes pratiques de l'écofiscalité Concerner les municipalités afin d'identifier les comportements et/ou les usages abusifs prioritaires sous la responsabilité des services municipaux que l'on souhaite corriger. Définir les paramètres qui permettront d'évaluer le niveau de service par contribuable et voir s'il est faisable d'appliquer les mesures écofiscales. Il importe ensuite de s'assurer de l'équité et de l'efficacité des nouvelles mesures écofiscales. Mise en place de mesures écofiscales dans les municipalités participantes	Moyen terme	Doit être réalisé à l'intérieur d'un mandat électoral de 4 ans	Moyen	Moyen (avec salaire récurrent ou mandat externe à un expert)
							
		MRC Municipalités Experts en écofiscalité Experts juridiques	Coûts de l'inaction (gaspillage, détérioration avancée des infrastructures, services inefficaces, etc.). Détérioration de la situation financière des municipalités. Cela peut nuire à l'attractivité des résidences, à la compétitivité des entreprises et aux décisions d'investissement dans la région.		Liste des mesures existantes et sa mise à jour annuelle Montant total recueilli (pourrait être difficile à obtenir). Nombre de municipalités où des mesures écofiscales sont mises en place.		

Objectif A3 : Accroître le rôle de la MRC en support aux municipalités et aux intervenants sur le territoire

Mesure A3.1	Explications						
<p>Intégration du PACC dans les processus décisionnels</p> <p>Assurer la prise en compte des impacts, enjeux et décisions liés aux changements climatiques dans les comités techniques et les documents de planification de la MRC.</p>	<p>Les enjeux associés aux CC ne concernent pas seulement les experts en environnement ou en aménagement de la MRC. Leurs impacts touchent l'aménagement du territoire, la sécurité de la population et la résilience économique. Pour assurer leur prise en compte transversale, il est nécessaire de les intégrer notamment dans les comités de gouvernance existants. Le comité Aménagement et Environnement pourrait être porteur des grands projets associés, mais l'ensemble des comités doit insérer les enjeux climatiques dans leurs décisions. Une grille de critères, questions, points clés pourrait être formalisée et utilisée à travers l'ensemble des comités. Pour compléter cette approche d'intégration de la réalité climatique aux processus décisionnels de la MRC, les documents de planification de la MRC doivent intégrer les connaissances à jour sur les enjeux climatiques présents et futurs (ex. : SAD, planification stratégique économique, etc.). Ceci permettrait de refléter les discussions et décisions des comités, d'obtenir des stratégies et plans d'action cohérents avec les objectifs d'adaptation de la MRC, de faciliter l'arrimage entre les documents de planification et d'encourager la collaboration des services de la MRC sur des enjeux communs et transversaux à travers la mise en œuvre des planifications.</p>	Supralocale	<p>Faire connaître le PACC auprès des membres des divers comités de la MRC</p> <p>Identifier des lignes directrices sur la façon d'intégrer le PACC dans les discussions et décisions des comités (ex. : approche transversale ou intégration d'actions ponctuelles) et dans les documents de planification</p> <p>Intégrer les CC et le PACC dans les documents de planification en révision ou en préparation</p> <p>Nommer une personne responsable (p.ex. responsable du Plan climat) sur les comités pertinents</p>	Court terme	À l'adoption du PACC	Faible	Faible (avec salaire récurrent)
				MRC Municipalités	<p>Manque de cohérence entre les outils de planification de la MRC</p> <p>Accentuation des impacts des changements climatiques de manière générale</p> <p>Manque d'appropriation du PACC par les employés et élus pouvant nuire à la mise en œuvre</p>		
Mesure A3.2	Explications						
<p>Arrimer les mesures d'urgence sur le territoire</p> <p>Aligner et formaliser des mécanismes uniformes de gestion des risques et mesures d'urgence entre les municipalités du territoire.</p>	<p>Face à l'aggravation des risques liés aux CC, à l'augmentation de l'occurrence des événements extrêmes et des interventions d'urgence sur le territoire, il s'avère primordial de s'assurer que tous les intervenants impliqués soient bien préparés, soient outillés et que des mécanismes d'entraide soient définis. Cette mesure vise à discuter avec les municipalités, mais également les autres intervenants en sécurité civile afin de mieux coordonner les efforts en matière de gestion de risques.</p>	Supralocale	<p>Prendre connaissance les plans de mesures d'urgence existants des municipalités</p> <p>Identifier les projets de coordination des mesures d'urgence déjà réalisés sur notre territoire</p> <p>Revenir sur les événements extrêmes passés et évaluer ce qui aurait pu mieux être pris en charge au niveau de la coordination et la prévention (arrimage au schéma de couverture de risque, communication, intervention, rétablissement)</p> <p>S'inspirer des meilleures pratiques relatives à la coordination des interventions</p> <p>Assurer une vigie de l'évolution des connaissances sur les risques climatiques sur le territoire</p>	Court terme	0-2 ans	Faible	Faible (avec salaire récurrent)

			<p>Intégrer les CC dans la révision des plans de mesures d'urgence municipaux et les améliorer en continu en fonction des risques climatiques actuels et projetés, des nouvelles informations et de l'acquisition de connaissance sur les aléas</p> <p>Identifier les actions additionnelles pouvant être déployées par la MRC</p> <p>S'assurer que les rôles et responsabilités soient mis à jour avec les municipalités</p> <p>Élaborer un document qui réunit toutes les informations recensées</p> <p>Conclure des ententes intermunicipales pour formaliser les mécanismes retenus</p>				
							
		<p>MRC</p> <p>Municipalités</p> <p>Comité en sécurité civile</p> <p>MSP</p> <p>Services de sécurité locaux</p> <p>Organismes</p> <p>DSP</p>	<p>Manque de coordination lors des interventions</p> <p>Dégâts, dommages, blessures et mortalité additionnels</p> <p>Manque de soutien à la communauté</p> <p>Coûts plus élevés lors des interventions</p>			<p>Nombre de rencontres de coordination tenues.</p> <p>Nombre d'actions réalisées suivant ces rencontres.</p> <p>Nombre de plans de mesure d'urgence municipaux intégrant les CC</p> <p>Nombre d'ententes intermunicipales conclues</p>	
Mesure A3.3	Explications						
<p>Expertise de la MRC au service des municipalités</p> <p>Soutenir et accompagner les municipalités dans l'utilisation des ressources et outils nécessaires à la planification et à la réalisation des mesures, et selon la capacité relative des municipalités.</p>	<p>Plusieurs des mesures d'adaptation devront être mises en œuvre par les municipalités. Elles n'ont toutefois pas les ressources financières et humaines pour réaliser seules l'adaptation de leurs infrastructures, activités, etc. La MRC peut les accompagner en fournissant une aide technique ou un support stratégique. Par exemple, elle peut proposer l'aide de son expert en géomatique afin de cartographier le territoire local et d'intégrer l'outil de centralisation des données (mesure B2.1) dans les services municipaux.</p>	Multiniveau	<p>Identifier une ou des personnes responsables d'appuyer les municipalités dans le développement des projets liés aux mesures d'adaptation</p> <p>Informar les municipalités de manière régulière de la disponibilité des ressources stratégiques et techniques pour le support</p> <p>Faciliter le partage d'informations entre les municipalités</p>	Court terme	À l'adoption du PACC	En fonction des projets	Faible (avec salaire récurrent)
							
		<p>MRC</p> <p>Municipalités</p> <p>MSP</p> <p>DSP</p> <p>Organismes</p>	<p>Sous-utilisation des différentes données disponibles, telles que celles du VRAC-PARC de la DSP</p> <p>Peu d'initiatives mises en œuvre ou non intégrées au niveau régional</p> <p>Augmentation des coûts et/ou diminution de l'efficacité de certaines mesures</p>			<p>Nombre de projets appuyés par la MRC</p>	

Orientation B : Acquérir et partager les connaissances

Objectif B1 : Accroître les efforts d'acquisition de connaissances sur le territoire de même que sur les enjeux socioéconomiques et sanitaires en lien avec l'adaptation aux changements climatiques								
Mesure B1.1	Explications							
Acquisitions de connaissances sur les aléas Développer des projets d'acquisition de connaissances afin de mieux comprendre, se préparer et se rétablir des événements climatiques extrêmes et se prémunir contre divers enjeux climatiques	L'adaptation aux changements climatiques est un processus continu qui nécessite une approche flexible et innovante de la part des MRC et municipalités. Les projets de recherche collaboratifs participent à l'approfondissement des connaissances du territoire. Le développement des nouvelles technologies offre des opportunités pour capturer des données et mettre en place de nouveaux outils. La MRC doit prioriser les enjeux et s'associer avec les citoyens et des partenaires experts.	Multiniveau	Identifier les connaissances à acquérir et les projets à développer en priorité, notamment sur les enjeux communs des municipalités. Organiser une rencontre avec les chercheurs et autres organisations afin de co-créeer un ou des projets d'acquisition de connaissances Faciliter la mise en place des projets par la recherche de financement et la diffusion des projets	Court terme	En continu	Faible à moyen	Moyen à élevé	
								
		MRC Municipalités OBV Ministères Chercheurs DSP	Opportunités de réduction de la vulnérabilité non saisies - maintien des risques et non-développement des compétences/connaissances				Nombre de projets mis en place Nombre de partenaires impliqués Réalisation d'une liste de priorisation des connaissances à acquérir	
Mesure B1.2	Explications							
Étude coût-bénéfice Réaliser une évaluation de la rentabilité économique et sociale (coût-bénéfice) lors du développement de projets d'adaptation sur le territoire	Une évaluation économique et sociale de projets d'adaptation permet d'intégrer ces considérations à l'aspect environnemental dans le choix et la conception de ceux-ci. Il serait pertinent d'appliquer ce genre d'outil à l'évaluation de tous les projets d'adaptation pour lesquels plusieurs options sont envisagées (par exemple gestion des feux de forêt, inondations, etc.). Exemples de bénéfices : accroissement de la biodiversité, croissance économique et amélioration de la qualité de vie. Voir la capsule vidéo d'Ouranos Qu'est-ce que ça veut dire s'adapter aux changements climatiques.	Multiniveau	Retenir une méthodologie d'évaluation économique et sociale de projets Insérer ce type d'analyse dans le développement des projets d'adaptation	Court terme	En continu	Moyen	Faible à moyen Nécessite l'embauche d'un expert externe	
								
		MRC OBV Chercheurs Firmes externes en services-conseils	Mauvais choix de mesures d'adaptation Absence d'arguments économiques et sociaux pour justifier le financement				Nombre d'analyses réalisées sur des projets d'adaptation. Mandat octroyé pour l'analyse	
Mesure B1.3	Explications							
Mise à jour des cartes Mettre à jour les cartographies des zones de contraintes liées aux changements climatiques	Cette mesure consiste à approfondir les connaissances sur les zones identifiées comme exposées aux aléas climatiques, notamment l'espace de liberté des cours d'eau, les zones inondables et les zones de mouvements de sol, dans le but de mieux encadrer et d'orienter	Multiniveau	Identifier l'organisation responsable de la centralisation de l'information et des données, le stockage et la gestion. La MRC semble être l'organisme le plus approprié pour réaliser ce mandat. Mettre à jour régulièrement la cartographie avec les nouvelles connaissances disponibles (ex. : les connaissances acquises à la mesure B1.1)	Moyen terme	2 ans	Moyen	Faible	

	certains interventions. Les prévisions futures montrent que la MRC des Pays-d'en-Haut serait soumise à de très forts risques associés aux précipitations extrêmes, vents violents et glissements de terrain. Renforcer et mettre à jour les données territoriales améliorera l'efficacité de réponse des mesures d'adaptation (en lien avec la mesure B2.1).						
		MRC Municipalités OBV Chercheurs SOPAIR Bureaux de projets (MAMH) MSP / MELCCFP Firmes externes DSP	Manque de connaissances sur les données et informations à jour Information difficile à partager de façon rapide et directe et difficile à interpréter. Risque d'utilisation d'informations désuètes et différentes par les différents partenaires. Mauvaises prises de décision en matière d'aménagement du territoire		Nombre de cartes mises à jour		
Mesure B1.4	Explications						
Santé Arrimer les mesures d'adaptation du PACC et celles du plan de lutte intégrée de la DSP incluant le PARC en tenant compte des résultats issus de l'étude de vulnérabilité populationnelle (VRAC)	Une démarche d'adaptation aux CC est en cours de réalisation par la DSP des Laurentides en lien avec les enjeux de santé publique. Le VRAC (novembre 2023) a permis d'identifier les principaux aléas générant des risques importants pour la population, notamment via l'identification des personnes vulnérables sur le territoire. Le PARC est élaboré de façon transversale pour identifier les mesures d'adaptation les plus appropriées pour la santé de la population. Il importe que le PACC de la MRC puisse venir s'arrimer, voire compléter les actions qui seront proposées par cette démarche parallèle.	Supralocale	Prendre connaissance des résultats du VRAC réalisé par la DSP Planifier des activités de consolidation et d'échanges des démarches d'adaptation respectives pour réaliser des actions convergentes Intégrer les recommandations émises par la DSP dans la mise en œuvre du plan d'action du PACC Mettre en place un mécanisme de gouvernance et d'arrimage permettant de suivre et de connaître les initiatives de part et d'autre Informers les élus, les employés municipaux et les citoyens des résultats du VRAC et du PARC	Court terme	2 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités DSP	Non-prise en compte des spécificités de groupes vulnérables sur le territoire dans la planification de l'adaptation Maladaptation aux CC Dédouement des efforts (manque d'efficacité) Se priver de l'ensemble des domaines d'expertise et des abondantes données dont dispose la DSP		Nombre de personnes rejointes par la diffusion du VRAC et du PARC Résultats d'analyse de la réduction des impacts totaux sur la population à la suite d'un événement climatique extrême. Nombre d'activités de consolidation et d'échanges tenues Mécanisme de gouvernance et d'arrimage défini Nombre d'actions conjointes mises en place Résultat des rétroactions des deux parties sur la pertinence des mesures appliquées et celles à mettre en œuvre		

Mesure B1.5	Explications							
Registre des incidents climatiques Créer et mettre à jour en continu un registre détaillé des incidents climatiques ainsi que des mesures d'urgence et d'adaptation associées.	On assiste à une augmentation du nombre d'évènements climatiques extrêmes sur le territoire, notamment des inondations riveraines, des glissements de terrain et des tempêtes de vent. L'intérêt de compiler ces informations de manière systématique et centralisée permet ensuite de mieux comprendre où sont les zones de vulnérabilité, quelles conséquences ont été vécues et comment mieux se préparer aux prochains évènements. Cela constitue une source d'information primordiale pour la préparation et la prévention. Des outils existent pour mieux se préparer, par exemple le site <u>Vigilance</u> . Des données sur les niveaux d'eau peuvent aussi être disponibles auprès de différentes organisations (MELCCFP, MSP, municipalités, OBV, bureau de projets). Cette mesure est en lien avec la plateforme de centralisation précisée à la mesure B2.1	Multiniveau	Identifier l'organisation responsable de la centralisation des données, le stockage et la gestion. Peut-être intégré à la plateforme de diffusion de données cartographiques et géomatiques. Donner accès au registre dans la plateforme de centralisation de l'information.	Court terme	2 ans	Moyen	Faible	
								
		MRC Municipalités MRC OBV MSP	Information difficile à partager de façon rapide et directe et difficile à interpréter. Risque d'utilisation d'informations dénuées et différentes par les différents partenaires. Lacunes d'information concernant les impacts des aléas qui nuisent à l'identification de mesures d'adaptation efficaces Conséquences pouvant être évitées	Mise en opération du registre et suivi des entrées				

Objectif B2 : Assurer l'intégration continue et le partage des nouvelles connaissances relatives à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques

Mesure B2.1	Explications								
<p>Cartographier le registre et + d'informations Mettre en place une plateforme de centralisation des informations sur les changements climatiques (risques, aléas, vulnérabilités) pour les partager aux municipalités, et aux autres partenaires pertinents.</p>	<p>Les CC ne s'arrêtent pas aux limites administratives des municipalités. Les données et les informations sont les clés pour soutenir l'adaptation. La MRC détient une expertise dans la collecte, la gestion et la valorisation des données dont la gouvernance peut être améliorée grâce à la création d'un outil dédié. La mise en place d'une plateforme d'information centralisée au niveau de la MRC est une mesure qui permet de mettre en commun de manière intégrée des informations tant théoriques (p. ex. aléas, risques, vulnérabilités), que pratiques (mesures mises en place), et qui peuvent parfois chevaucher le territoire de différentes municipalités (ex. : cartographie des fossés) ou qui sont pertinentes à des échelles territoriales différentes (ex. : limites des bassins versants). L'accès à de telles informations renforce la connaissance du territoire et facilite la prise de décisions afin d'optimiser la planification et la gestion des interventions liées aux impacts des CC. Les municipalités ayant un rôle de premier plan dans l'adaptation, la plateforme fournira un outil pour accéder et utiliser les données pertinentes relatives à leur territoire ou aux enjeux auxquels elles font face. D'autres partenaires pourraient aussi avoir accès à la plateforme.</p>	Supralocale	<p>Identifier l'organisation responsable de la centralisation des données, le stockage et la gestion. La MRC semble être l'organisme le plus approprié pour réaliser ce mandat.</p> <p>Identifier, avec les municipalités, les données pertinentes à intégrer à la plateforme de centralisation.</p> <p>Mettre en place un processus de travail pour l'intégration, la mise à jour et la diffusion des données. Il est possible d'évaluer des collaborations potentielles pour utiliser des plateformes de diffusion déjà en place (ex. : ArcGIS, QGIS, Jmap) chez différents partenaires.</p> <p>Identifier les ressources techniques pour intégrer les données existantes</p> <p>Diffuser la plateforme aux municipalités</p> <p>Offrir des activités de vulgarisation aux municipalités (ex.: pour expliquer comment utiliser la plateforme et les données).</p> <p>Prévoir un retour d'expérience auprès des municipalités sur la fonctionnalité et l'utilité de la plateforme pour apporter des ajustements</p>	Court terme	2 ans	Élevé	Faible (avec salaire récurrent)		
									
			MRC Municipalités MSP OBV					L'information est difficile à partager de façon rapide et directe et difficile à interpréter. Risque d'utilisation d'informations désuètes et différentes par les divers partenaires.	Mise en opération de la plateforme de diffusion
Mesure B2.2	Explications								
<p>Plan de formations Élaborer un plan de formations sur l'adaptation aux changements climatiques pour différents publics cibles</p>	<p>Les connaissances sur l'adaptation aux CC doivent être partagées à une variété de groupes et de personnes afin d'assurer la mobilisation et l'implication de l'ensemble de la communauté et des instances municipales dans l'adaptation. Un plan de formation, précisant les objectifs, priorités et besoins de différents publics, est une opportunité de favoriser la sensibilisation aux enjeux climatiques présents et futurs, l'intégration des connaissances dans les décisions et la réalisation d'actions cohérentes pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques. Par exemple, étant responsable ou collaborateur de la mise en place de plusieurs des mesures du</p>	Multiniveau	<p>Effectuer le diagnostic du niveau d'expertise actuel (connaissances/habilités) des employés municipaux et des besoins en formation.</p> <p>De manière cohérente avec le PACC (risques les plus élevés et actions prioritaires à entreprendre), cibler des sujets de formation pour différents publics cibles.</p> <p>Définir le niveau de vulgarisation approprié selon les sujets de formations et les publics cibles</p> <p>Identifier les formations, partenaires et ressources complémentaires (organismes, documentation, experts potentiels, etc.) pouvant répondre aux besoins.</p> <p>Identifier le meilleur porteur selon les sujets</p> <p>Définir un calendrier de formations et microformations</p> <p>Identifier les thématiques les plus pertinentes et urgentes à aborder</p>	Court terme	En continu (ou périodique pour les élus)	Moyen	Faible		

<p>PACC, il importe que les élus de la MRC et les employés des services opérationnels techniques soient informés des enjeux climatiques et des solutions possibles.</p> <p>Cette mesure vise également à favoriser une meilleure compréhension des implications liées aux CC et à faciliter l'adoption de bonnes pratiques pour que le milieu municipal fasse preuve d'exemplarité. Les employés municipaux (p. ex. des travaux publics et de l'ingénierie), les entrepreneurs en construction et autres entreprises sont d'autres acteurs importants de l'adaptation. Le partage de connaissances sur les bonnes pratiques, par exemple en matière d'aménagement et de construction, peut permettre de réduire les impacts des CC sur les infrastructures, les ressources en eau, la biodiversité, la qualité des sols, etc.</p>		<p>Organiser et tenir les formations Offrir une reconnaissance/accréditation</p> <p>Évaluer la possibilité d'ajouter une exigence/un critère relativement aux bonnes pratiques dans les appels d'offres</p>			
	 <p>MRC Municipalités DSP UMQ, FQM COMBEQ OBV CRE Ouranos APSAM MRC voisines Synergie économique Laurentides Association des travaux publics du Québec Autres experts</p>	 <p>Perte de la mobilisation induite lors de l'élaboration du PACC Prises de décisions incompatibles avec le PACC Opportunités manquées en matière de conseils et prise de décision entourant l'évaluation de projets, la supervision des travaux d'aménagement ainsi que la planification et la gestion des infrastructures. Perpétuation de certaines pratiques non souhaitables (aménagement des terrains, infrastructures et travaux publics) Augmentation des coûts d'opération dans certains services municipaux (ex. : travaux publics, entretien des parcs, etc.)</p>	 <p>Diagnostic du niveau d'expertise actuel des employés municipaux réalisé Nombre de démarches de formation et de sensibilisation réalisées Nombre de participants</p>		

Orientation C : Favoriser la résilience économique dans un contexte de changements climatiques

Objectif C1 : Créer des opportunités de soutien pour les organismes locaux et régionaux qui agissent pour l'adaptation aux changements climatiques							
Mesure C1.1	Explications						
Critères - politique de financement Intégrer des critères qui favorisent les engagements des acteurs économiques face aux changements climatiques à la politique de financement du SDE.	Avoir une politique de financement et des incitatifs spécifiques pour les entreprises favoriserait les bonnes pratiques. Il importe de les utiliser aussi pour sensibiliser sur les impacts locaux, environnementaux et sociaux. La complexité des grilles d'évaluation doit évoluer au fil du temps, conjointement à la maturité des acteurs.	Supralocale	Revue des bonnes pratiques en matière d'intégration de critères d'écoconditionnalité Possibilité de s'inspirer de pratiques existantes auprès d'autres investisseurs, bailleurs de fonds (faire le pont par exemple avec les Fonds locaux) S'assurer que la MRC a des pratiques exemplaires Établir une liste de critères et incitatifs à considérer Communiquer avec la FTQ-FLS pour intégrer les critères liés aux CC à la grille d'évaluation de projet Opti-Risque. Ajouter les incitatifs retenus aux politiques de financement de la MRC Modifier notre politique de financement pour intégrer des critères ESG Ajouter une rubrique conséquente dans notre modèle de plan d'affaires Former les conseillers et conseillères économiques Sensibiliser les acteurs du milieu afin d'uniformiser les pratiques	Court terme	2 à 3 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités SADC FTQ-FLS	Financement de projets non compatibles avec les objectifs d'adaptation aux CC Diminution du financement pour certaines entreprises		Critères / incitatifs mis en place		
Mesure C1.2	Explications						
Économie circulaire Identifier des partenariats mutuellement profitables entre acteurs du territoire pour favoriser l'économie circulaire.	Les partenariats économiques permettent notamment de partager des capitaux (pour investissements ou dépenses), des ressources, des connaissances, des pratiques, des solutions dans une optique d'éviter le gaspillage, de maximiser les profits ou d'augmenter la réactivité de tous face aux impacts des changements climatiques.	Multiniveau	Identifier quelles sont les symbioses les plus pertinentes à couvrir Développer une stratégie de maillage des organisations sur le territoire Réaliser des projets pilotes Organiser des séances d'informations en collaboration avec Synergie Économique Laurentides et les intégrer au programme de formations de la MRC Communiquer le succès de ces initiatives	Moyen terme	2-4 ans	Faible à moyen	Faible
							
		MRC Municipalités Synergie économique Laurentides, SADC des Laurentides MRC et municipalités voisines	Utilisation inefficace des ressources Plus faible rentabilité/compétitivité des entreprises		Nombre de partenariats développés Nombre de projets pilotes réalisés		

Objectif C2 : Réduire la dépendance aux chaînes d'approvisionnement extérieures en favorisant l'économie locale ou régionale

Mesure C2.1	Explications						
Autonomie du territoire Soutenir le développement des commerces de proximité et l'accès à un approvisionnement local en biens et services	Les initiatives qui favorisent les commerces de proximité, une sécurité alimentaire ou un système alimentaire durable peuvent contribuer à la résilience de la communauté et de l'économie locale et régionale. Par exemple, l'implantation d'entreprises de transformation alimentaire ou d'agriculture locale et la mise en marché en circuit court dans la MRC peuvent réduire les intermédiaires et la dépendance aux chaînes d'approvisionnement extérieures. Ceci peut offrir à la MRC un certain niveau d'autonomie qui peut s'avérer avantageux lors de situations d'urgence en permettant de réduire les risques d'interruption de l'approvisionnement pour certains produits et services nécessaires à la population.	Multiniveau	Effectuer la caractérisation des commerces de proximités, d'approvisionnement local, de biens et de services existants Outiller les commerces de proximité et initiatives alimentaires en lien avec leur adaptation aux CC Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises favorisant l'autonomie du territoire Vigie des aides financières possible pour l'acquisition de matériel auprès des commerces de proximité (ex. : génératrices)	Moyen terme	En continu	Élevé	Moyen à élevé
							
		MRC Municipalités Entreprises Acteurs du développement économique Table bioalimentaire des Laurentides	Occasions manquées de développement des savoirs et savoir-faire Maintien d'une certaine vulnérabilité l'approvisionnement	Caractérisation des commerces de proximité effectuée Nombre d'entreprises accompagnées dans leur démarche d'adaptation aux CC Nombre de nouvelles entreprises favorisant l'autonomie du territoire implantée			

Objectif C3 : Documenter les vulnérabilités de l'économie régionale, supporter les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques et favoriser la diversification intra et intersectorielle

Mesure C3.1	Explications						
Analyse des vulnérabilités économiques Mobiliser les acteurs du développement économique pour effectuer une analyse de leur vulnérabilité face aux changements climatiques	La MRC abrite des entreprises dans des secteurs vulnérables aux changements climatiques, notamment le secteur récréotouristique. Afin d'assurer la résilience de l'économie régionale, il importe de préciser les vulnérabilités des principaux acteurs économiques sur le territoire et de les appuyer dans leur démarche d'adaptation. Le comité de développement économique de la MRC pourrait accueillir une table de concertation à cet effet.	Multiniveau	Former une table de concertation pour participer à la définition du mandat et à l'étude Définir la portée du mandat pour la réalisation d'une étude sur les vulnérabilités du milieu économique (seulement récréotouristique ou plus large) Définir le cahier des charges Sécuriser le financement Lancer l'appel d'offres Effectuer une veille stratégique des mesures d'adaptation pour différents secteurs économiques, selon les vulnérabilités identifiées	Moyen terme	3 ans	Faible	Moyen
							
		MRC Tourisme Laurentides Acteurs du développement économique	Mauvaise compréhension des vulnérabilités économiques sur le territoire Détérioration de la vitalité économique de la MRC Perturbation majeure de l'économie régionale Plus difficile de justifier les demandes d'appui financier aux autres paliers de gouvernement	Table de concertation créée Étude réalisée			

Mesure C3.2	Explications						
Feuille de route pour le récréotourisme Définir une feuille de route en matière d'adaptation aux changements climatiques du récréotourisme pour la MRC.	Le secteur récréotouristique est vital à l'économie et à la vitalité du territoire de la MRC. Les CC impactent de manière importante les conditions hivernales nécessaires à la pratique des sports d'hiver et, par un effet en cascade, le reste de l'économie régionale. Dans ce contexte, il serait nécessaire de réfléchir l'avenir du récréotourisme au sein du territoire. Identifier les points de rupture du récréotourisme permettra de mettre en place de nouvelles mesures pour assurer la capacité d'accueil du territoire. Les vocations touristiques pourront aussi être repensées pour s'adapter aux nouvelles conditions des saisons. En s'engageant avec les acteurs du milieu dans la définition d'une feuille de route qui rendrait ce secteur plus résilient et plus compatible à l'évolution attendue du climat.	Supralocale : rédaction du document Multiniveau : mise en œuvre des actions	Caractériser le récréotourisme dans la MRC Identifier ses vulnérabilités en lien avec les changements climatiques Projeter les flux touristiques attendus en contexte de CC, découlant notamment de la redéfinition de la carte concurrentielle au niveau québécois Définir un porteur pour réaliser la feuille de route Établir un plan de concertation pour coconstruire la feuille de route Organisation d'ateliers et de groupes de discussion Établir un plan d'action pour réduire ces vulnérabilités de manière complémentaire aux actions déjà identifiées dans ce PACC et au plan de développement touristique de Tourisme Laurentides Rédaction de la feuille de route Démarrage de la mise en œuvre	Moyen terme	3 ans	Moyen	Moyen consultant externe
							
		MRC Municipalités SOPAIR Chercheurs Tourisme Laurentides	Maladaptation Accentuation des vulnérabilités du secteur récréotouristique face aux CC Perpétuation d'activité et investissements dans des équipements et installations non compatibles avec les trajectoires climatiques anticipées Diminution de l'attrait des visiteurs envers la MRC PDH Pertes économiques Mise à pied de main-d'œuvre Fermetures d'entreprises	Réalisation d'une étude de caractérisation Nombre d'ateliers de concertation organisés Feuille de route définie			
Mesure C3.3	Explications						
Test climat Intégrer la gestion du risque climatique au démarrage d'une entreprise demandant du financement au SDÉ.	Le secteur récréotouristique est fortement tributaire de la météo et ultimement des conditions climatiques qui vont influencer la capacité à pratiquer un sport ou un autre, particulièrement les sports d'hiver. Les nouveaux projets financés par le SDÉ dans ce secteur devraient passer un « test climat » qui fait la démonstration que le projet ou l'entreprise est résilient aux conditions météorologiques attendues sur la durée de vie du projet (p. ex. Est-ce que le projet est résilient à une saison de ski de moins de 100 jours? Quelle est la stratégie de diversification de la clientèle? Est-ce un projet 4 saisons?)	Supralocale	Revue des bonnes pratiques en matière d'intégration des risques physiques liés aux CC Définir les informations additionnelles à demander aux organisations qui demandent du financement Former les conseillers et conseillères aux entreprises Informer et sensibiliser les organisations par rapport aux objectifs souhaités en matière de changements climatiques. Accompagner les entreprises dans l'ajustement de leur modèle d'affaires.	Court terme	1 an	Faible	Faible
							
		MRC	Maladaptation Perpétuation d'activité et investissement dans des équipements et installations non compatibles avec les trajectoires climatiques anticipées Pertes de revenus pour certaines entreprises	Critères relatifs aux risques climatiques intégrés Nombre de conseillers et conseillères formés			

Orientation D : Maintenir la qualité de vie et assurer la sécurité des communautés

Objectif D1 : Sensibiliser et mobiliser la communauté face aux impacts des changements climatiques								
Mesure D1.1	Explications							
<b style="color: green;">Plan de communication Développer un plan de communication spécifique aux changements climatiques et aux enjeux de sécurité civile.	Les plans de communication favorisent la mobilisation de la population et permettent des campagnes de communication ciblées pour certains groupes concernés par un aléa climatique ou une zone à risque. Certains enjeux peuvent évoluer et être vécus différemment selon le profil démographique et socioéconomique, ou à la suite de certaines décisions d'aménagement. Les événements climatiques amplifiant les risques d'isolement et les risques pour la santé et la sécurité, il est important de sensibiliser et de rejoindre la population sur les impacts locaux des CC et sur les actions à prendre pour se préparer aux situations d'urgence (ex. : trousse d'urgence permettant une autonomie de 72 heures). Ainsi, le plan de communication pourra aborder les besoins d'information et de sensibilisation en tenant compte, par exemple, du vieillissement de la population, de l'isolement créé par l'étalement urbain, des populations vulnérables, etc.	Supralocale : réalisation du document Multiniveau : mise en œuvre des mesures	Analyser la situation actuelle en lien avec la communication déjà en place Définir les objectifs de communication et identifier les publics cibles Collaborer avec les partenaires pour identifier le matériel et les outils existants pouvant être diffusés Élaborer la stratégie de communication, en incluant la vulgarisation des informations et des données pour faciliter la compréhension de la population Établir le budget requis Désigner des personnes responsables et collaboratrices de la démarche, et attribuer des activités (pilotage, communications & médias, création de contenu, mesures de sensibilisation, etc.) Déterminer les moyens de communication Rédiger et diffuser les messages	Court terme	2 ans	Élevé	Faible à moyen	
								
		MRC Municipalités DSP MSP OBV Acteurs du milieu touristique et économique Ministères TRÉCC	Manque de communication des organisations municipales sur des enjeux liés aux CC Risque de citoyens en situation d'urgence avec des manques d'eau, de nourriture ou de chaleur. Risque de blessures, de déshydratation, d'hypothermie ou de décès Niveau d'engagement possiblement plus faible des parties prenantes sur le terrain				Lancement du plan de communication Nombre de personnes rejointes par action Nombre de sujets touchés par le plan de communication	

Mesure D1.2	Explications						
Participation citoyenne Favoriser l'implication citoyenne pour les différents projets territoriaux et urbanistiques et inciter les municipalités locales à en faire autant	La participation publique améliore la crédibilité d'un processus, rend légitimes les décisions et favorise l'acceptation sociale des projets. Elle accroît l'implication de l'action publique et renforce la capacité d'agir des communautés locales	Multiniveau	Identifier les projets, les actions et les priorités pour lesquels la participation citoyenne serait requise S'appuyer sur le Guide d'élaboration d'une politique de participation publique du MAMH	Court à moyen terme	0-3 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités	Opportunités manquées pour bonifier des plans, politiques et programmes en matière d'innovation écologique et d'adaptation aux CC tout en répondant aux besoins et préoccupations de la population. Faible acceptabilité sociale des projets		Opportunités de consultation		
Objectif D2 : Soutenir la communauté dans la prévention et l'intervention							
Mesure D2.1	Explications						
entraide citoyenne Mettre en place un réseau de voisins solidaires	Les CC vont accroître la fréquence et l'intensité des événements extrêmes qui impactent la santé et la sécurité de la population. C'est notamment le cas des vents violents, tempêtes orageuses ou glissements de terrain qui peuvent être des enjeux sur le territoire de la MRC. Ces situations touchent en particulier les personnes vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes vivant seules. La MRC des Pays-d'en-Haut est la quatrième MRC avec la population la plus âgée du Québec et présente la plus forte proportion de personnes vivant seules dans la région des Laurentides. Connaître sa population ainsi que ses vulnérabilités est donc essentiel pour mettre en place des mesures équitables. Le projet VRAC aidera en grande partie à répondre à cette question. La mise en place d'un réseau de voisins solidaires permet de s'assurer que les personnes vulnérables et/ou isolées soient en sécurité lorsque des événements climatiques extrêmes se produisent sur le territoire.	Locale	Inventorier et prioriser l'ensemble des actions potentielles à mettre en place pour la création du réseau. Communiquer avec <u>Espace Muni</u> qui administre l'initiative Voisins solidaires Définir les gestes à poser par les voisins Communiquer l'initiative (via le plan de communication)	Moyen terme	1 an	Faible	Faible
							
		Municipalités MRC MSP DSP / CISSS ROC Organisme Prévoyance envers les Aînés des Laurentides Ressources communautaires	Personnes vulnérables davantage affectées par les CC Détérioration de la santé physique et mentale		Nombre de voisins adhérant à l'initiative		

Mesure D2.2	Explications						
Alerte citoyenne Assurer l'implantation de systèmes d'appels automatisés (alertes citoyennes) accessibles pour l'ensemble des citoyens et accroître le nombre de citoyens inscrits (en lien avec la réglementation du PMSC)	Les alertes citoyennes constituent des outils efficaces d'alerte pour les événements climatiques extrêmes comme les feux de forêt, les inondations ou les tempêtes de vents. Cela peut également servir pour informer la population de limiter sa consommation d'eau lors des périodes de sécheresse ou d'étiages sévères.	Multiniveau	Mobiliser les municipalités autour de ce besoin Établir une stratégie de communication Communiquer et promouvoir l'existence du système aux citoyens (via le plan de communication)	Court terme	2 ans	Faible	Moyen
							
		Municipalités MRC MSP Comité sécurité civile	Citoyens non informés lors des événements extrêmes Augmentation du risque d'incidents ou d'accidents Délais d'intervention Augmentation des coûts reliés aux CC (financiers, humains)	Nombre de citoyens abonnés aux systèmes			

Objectif D3 : Diminuer les inégalités sociales pour l'accès aux services essentiels

Mesure D3.1	Explications						
Plan de rafraîchissement par l'eau, la canopée et l'ombrage Développer un plan de rafraîchissement permettant à la population de bénéficier de sites de rafraîchissement lors de chaleur extrême	L'accès aux espaces verts et ombragés, aux plans d'eau et aux espaces climatisés est en forte demande avec l'augmentation de la population et des chaleurs extrêmes. La répartition uniforme et équitable des accès à des haltes ou îlots de fraîcheur, ou à tout autre site de rafraîchissement à travers le territoire, ainsi que la communication pédagogique sur les comportements à adopter, permet une utilisation résiliente et solidaire du territoire tout en réduisant les impacts négatifs potentiels (p. ex. coups de chaleur, morts). L'acquisition de terrains par les municipalités et l'intégration de mesures via les outils urbanistiques par exemple, peuvent contribuer à la réalisation de ce type d'aménagement. Les partenariats avec des acteurs privés ou publics facilitent l'accès et peuvent aider à la création d'un maillage uniforme dans le territoire afin que les résidents et touristes puissent se rafraîchir.	Supralocale : réalisation du document Locale : mise en œuvre des actions	Identification d'un(e) responsable et de collaborateurs (p. ex. comité) pour mener cette démarche. Identification préalable des accès souhaitables et/ou nécessaires aux espaces verts, ombragés et aux plans d'eau, selon leurs vocations (actuelles/planifiées) pour des services essentiels et la qualité de vie (notamment via le SAD en révision) Identification des lieux climatisés ou à climatiser en priorité et officialiser un réseau de haltes fraîcheur à diffuser Identification des meilleures pratiques d'amélioration de l'accessibilité aux espaces verts, ombragés et aux plans d'eau (cas concrets, rôles des intervenants, planification des accès, outils réglementaires/juridiques, etc.). Outre l'acquisition de parcelles de terrain, envisager l'établissement de servitudes de passages et d'accès. Évaluer les besoins de coopération et de partage d'accès fraîcheur entre municipalités pour faciliter l'accès aux haltes ou îlots de fraîcheur et conclure des ententes intermunicipales au besoin. Mise en œuvre des actions se retrouvant dans le plan de rafraîchissement	Moyen terme	0-2 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités DSP OBV Associations de lacs SOPAIR	Perpétuation d'accès restreints à des sites de rafraîchissement pour certains segments de la population (notamment les personnes vulnérables ou défavorisées). Réduction de la qualité de vie et possibilités réduites de profiter de secteurs ou de mesures d'atténuation des impacts lors d'aléas climatiques.	Sites de rafraîchissement souhaitables et/ou nécessaires identifiés Arrimage / intégration du plan de rafraîchissement aux outils municipaux (plans et règlements d'urbanisme, programmes triennaux d'immobilisation, etc.)			

Mesure D3.2	Explications						
Accès à l'eau potable Assurer l'accès à l'eau potable dans les espaces publics	La fréquence d'occurrence des fortes chaleurs va augmenter au fil du temps. Dans les espaces urbanisés, les effets d'îlots de chaleur vont rendre ces situations plus difficiles pour la population. Un accès à des sources d'eau potable à travers les lieux publics municipaux ou autres lieux permet de soutenir la population et aide à diminuer les cas de déshydratation ou d'insolation.	Locale	Identification des interventions et coûts nécessaires pour (1) accroître les points d'accès à l'eau potable ; (2) assurer une utilisation efficace et sécuritaire des points d'eau existants (problèmes courants de bris ou sous-utilisation de tels équipements) Mettre en place les interventions identifiées	Long terme	0-3 ans	Moyen à élevé	Faible à moyen
							
		Municipalités MRC DSP	Inconfort face aux épisodes de chaleur intense Risques accrus pour la santé de certaines personnes Espaces publics moins résilients	Nombre de nouveaux accès à l'eau potable dans les espaces publics Mesures correctives apportées aux équipements présentant des problèmes techniques.			

Orientation E : Favoriser la résilience des territoires et la protection des écosystèmes naturels

Objectif E1 : S'impliquer dans les représentations sur la question de la fiscalité municipale dans le but de faciliter l'harmonisation du développement avec la protection des milieux naturels

Mesure E1.1	Explications						
Financement pour les MHH Instaurer un mécanisme de financement pour l'acquisition, l'intendance de milieux naturels et la préservation de la biodiversité, en concordance de la mesure B3 du PRMHH.	Cette action vise à renforcer la résilience des écosystèmes naturels face aux changements climatiques en favorisant leur acquisition, gestion durable et conservation. La préservation de la biodiversité permet non seulement d'atténuer les impacts du changement climatique, mais aussi de maintenir les services écosystémiques essentiels pour les populations. Différents mécanismes sont possibles comme les mesures de redevances ou bien correspondre à une cohésion régionale entre les municipalités qui participent à une taxe. Les secteurs priorités selon leurs services écosystémiques rendus pourraient alors être acquis et inclus dans un plan de conservation du territoire.	Supralocale	Tenir une rencontre de cocréation avec les municipalités et organismes de conservation afin d'échanger sur les besoins financiers en lien avec la conservation dans la MRC Identifier quelles pourraient être les mécanismes de financement et les modalités (alimentation des sommes, utilisations, bénéficiaires, modalités d'intendance, moyens d'assurer les responsabilités, redistribution du fonds (équité vs selon valeurs écologiques), etc.) Mettre en place les mesures permettant d'alimenter le mécanisme de financement Un mécanisme de suivi et d'évaluation robuste doit être mis en place	Moyen terme	2 à 5 ans	Moyen	Faible
							
		MRC Municipalités Organismes de conservation Philanthropie Laurentides	Manque de ressources pour faire l'acquisition, mais surtout le suivi des aires protégées	Mécanisme de financement en fonction			

E2 : Réduire la pression sur les milieux naturels et augmenter considérablement la superficie de conservation de territoire naturel

Mesure E2.1	Explications						
<p>Stratégie de conservation Créer une stratégie de conservation des milieux naturels à l'échelle de la MRC en y intégrant une cible de conservation qui tend vers 30% du territoire.</p>	<p>La richesse des écosystèmes fait partie des enjeux les plus importants en lien à l'évolution des conditions climatiques. La conservation du territoire est essentielle pour maintenir l'intégrité des espaces naturels à l'échelle locale. De plus à l'échelle provinciale, le gouvernement s'est doté d'un plan nature, qui vise une conservation de 30% du territoire québécois. Il est nécessaire que les gouvernements de proximité s'alignent avec cet objectif. La stratégie de conservation ainsi que le PRMHH sont des outils de réglementation essentiels pour atteindre cet objectif. À l'échelle de la MRC, une meilleure connaissance des milieux naturels terrestres serait complémentaire au PRMHH et permettrait la mise en place d'une stratégie globale de conservation des milieux naturels. À cet effet, il est nécessaire d'inventorier et prioriser les secteurs clés pour la protection de la biodiversité au sein de cette stratégie. Par ailleurs, on devrait considérer ces secteurs comme des actifs naturels qui génèrent des services écosystémiques dans la gestion des actifs municipaux.</p>	Supralocale	<p>Documenter les acteurs actifs en conservation dans la MRC et partager cette information (réaliser et diffuser un portrait des acteurs), et assurer la mise à jour régulière de ces informations</p> <p>De façon complémentaire et cohérente avec le PRMHH et les stratégies municipales (p. ex. OGAT, politique de protection et d'accès aux sentiers), élaborer une stratégie concertée de conservation des milieux naturels de la MRC (incluant des stratégies urbanistiques, la communication des informations avec les promoteurs et propriétaires fonciers, la co-création de la stratégie avec eux, etc.)</p>	Moyen terme	2 à 5 ans	Faible (un responsable à la MRC + mandat externe)	Faible
							
		Organismes de conservation Municipalités Propriétaires fonciers Promoteurs immobiliers MRC	<p>Perte de milieux naturels assurant des fonctions écologiques essentielles pour faire face aux changements climatiques, donc accentuation de certains enjeux.</p> <p>Perte de biodiversité.</p> <p>Retard dans l'atteinte des cibles de conservation</p>		<p>Stratégie élaborée</p> <p>Nombre et superficie d'aires protégées</p> <p>Nombre d'organismes de conservation et de municipalités actifs en conservation.</p>		
Mesure E2.2	Explications						
<p>Stratégie de conservation à l'échelle des Laurentides Contribuer à la mise en place d'une stratégie de conservation des milieux naturels inter-MRC, incluant les territoires publics, en lien avec la stratégie de la MRC (mesure E2.1).</p>	<p>Une stratégie de conservation des milieux naturels à l'échelle des Laurentides permettra de définir des objectifs et cibles régionaux cohérents et complémentaires avec les planifications et outils existants des MRC et organismes du territoire, et de planifier les initiatives de conservation en collaboration avec les acteurs du milieu. Une stratégie régionale de conservation des milieux naturels permettrait d'avoir des objectifs et outils applicables sur un plus grand maillage territorial, les écosystèmes ne s'arrêtant pas aux frontières administratives des MRC. Les corridors écologiques et autres milieux d'intérêt (p.ex. forêts anciennes) devraient y être intégrés. Un arrimage avec les planifications pertinentes actuelles serait souhaitable.</p>	Supralocale	<p>Réunir les MRC de la région des Laurentides et principaux acteurs de la conservation</p> <p>Définir la vision, les objectifs et les cibles de conservation des milieux naturels</p> <p>Élaborer une stratégie de conservation à grande échelle</p> <p>Au besoin, participer à la mise en place de nouveaux organismes de conservation</p>	Court terme	3 à 5 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités MRC de la région des Laurentides, OBV / Organismes de conservation MRNF Propriétaires fonciers / Promoteurs immobiliers DG8/CPERL CAR	<p>Manque de coordination des efforts de conservation</p> <p>Retard dans l'atteinte des cibles de conservation</p>		<p>Stratégie élaborée</p>		

Mesure E2.3	Explications						
Conservation Promouvoir la conservation volontaire et inclure des objectifs de conservation dans les diverses planifications de la MRC, dont le SAD.	Des programmes de soutien financier et incitatifs fiscaux existent et peuvent être mis de l'avant pour inciter les propriétaires et les organismes de conservation à protéger des terrains. La réglementation (SAD) peut quant à elle mettre en place des conditions favorables à la conservation. Cette mesure contribue à l'OGAT 2 du MAMH (assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau) en facilitant la conservation des milieux naturels d'intérêt et en contribuant à la résilience des écosystèmes ainsi qu'à la pérennité et la protection des ressources en eau.	Supralocale	Réaliser une rencontre avec les organismes de conservation et municipalités afin d'identifier les irritants et les opportunités pouvant être mises en place de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, etc.) Communiquer les objectifs et cibles de conservation de la MRC Développer des modèles de règlements (ou autres pratiques) à partager au sein des municipalités pour favoriser la réalisation des projets de conservation Participer à la diffusion de l'information sur les incitatifs à la conservation auprès des propriétaires privés	Moyen terme	2 ans	Faible	Faible
							
		Organismes de conservation Propriétaires fonciers Promoteurs immobiliers Municipalités MRC	Manque de coordination des efforts de conservation dans la MRC et manque de connaissances sur ce qui se fait Pertes d'opportunités (propriétaires ne connaissant pas les solutions possibles) Difficulté de réaliser les projets de conservation en raison de certaines pratiques urbanistiques	Nombre d'outils ou de pratiques documentés et diffusés Modèles de règlements développés			

Objectif E3 : Créer un cadre réglementaire cohérent avec les priorités d'adaptation et l'évolution des milieux naturels

Mesure E3.1	Explications						
Localiser les sites potentiels de compensation. Créer une banque de terrains disponibles pour compenser la perte de milieux humides et hydriques lors de l'atteinte de ces secteurs clés pour la biodiversité	À travers l'objectif de zéro perte nette de MHH, la MRC pourrait définir une banque de terrains à revaloriser de manière compensatoire si un milieu humide ou hydrique est affecté par un projet. Ceci, dans le but d'être proactif et de pouvoir orienter une organisation qui doit compenser vers les sites d'intérêts de notre territoire. La compensation est exigée par le MELCCFP lors de l'analyse d'un projet, comme prévu au règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH). Les critères pouvant justifier la compensation sont détaillés au regard des pertes écologiques encourues par le potentiel projet. Des fonds de restauration comme le PRAFI et le PRCMHH peuvent contribuer à l'investissement.	Supralocale	Identifier, en collaboration avec le milieu municipal, des sites compensatoires potentiels pour les milieux terrestres (complémentarité avec le PRMHH qui identifie des sites compensatoires de MHH), en cherchant à créer des co-bénéfices dans le choix des sites Sonder les propriétaires de sites compensatoires afin de faire connaître les possibilités pour la création et la restauration de MHH et de milieux naturels Réaliser un bottin des sources d'aides financières (PRCMHH, etc.) et techniques (p.ex. spécialistes habilités à créer ou restaurer des MHH) afin que la MRC et les municipalités puissent orienter les projets de restauration et de création Créer une base de données des opportunités socioécologiques en fonction des résultats du sondage des propriétaires	Moyen terme	2 ans	Moyen	Faible
							
		MRC Municipalités Bureaux de projets (MAMH) MELCCFP Organismes de conservation	Difficulté à trouver des sites compensatoires Pertes d'opportunités de restauration et de création existantes	Sondage réalisé Bottin réalisé Base de données mise en place			

Mesure E3.2	Explications						
Eaux souterraines Renforcer de la résilience des sources d'eaux souterraines sur notre territoire	La préservation de la ressource en eau souterraine doit constituer un élément central des décisions prises en matière d'aménagement du territoire pour assurer un approvisionnement en quantité et de qualité suffisante. Les connaissances se développent de façon continue sur la vulnérabilité des eaux souterraines et des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable sont réalisées par différents acteurs du milieu (par exemple le PACES). Il importe d'intégrer ces connaissances dans le SAD et de s'arrimer aux objectifs prévus dans le PRMHH et les PDE associés au territoire de la MRC.	Supralocale : Récolte de données Locale : mise en œuvre des projets	Participer aux démarches de concertation relatives au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) Intégrer les données sur les eaux souterraines disponibles (PACES, analyses de vulnérabilité, études hydrogéologiques) dans la planification de l'aménagement du territoire (notamment via la réglementation) et les stratégies de conservation des milieux naturels Réaliser des projets permettant de protéger les eaux souterraines dans les secteurs les plus vulnérables	Moyen terme	2 ans	Faible à moyen	Moyen
							
		MRC Municipalités OBV Municipalités voisines MELCCFP	Amplification possible des problématiques de quantité et de qualité des eaux souterraines et de la vulnérabilité associée Coûts liés au traitement des eaux	Nombre de plans de protection réalisés Nombre de projets réalisés			
Mesure E3.3	Explications						
Règlement forestier Mettre en place un règlement forestier régional au sein de la MRC	L'aménagement forestier durable peut renforcer la résilience des forêts, notamment face aux feux, mais également aux ravageurs et autres perturbations liées aux changements climatiques. À titre d'exemple, ce règlement régional pourrait obliger les détenteurs de permis d'abattage, d'enrichir les parterres de coupe d'essences forestières en migration assistée depuis leurs habitats préférentiels situés plus au sud. Il pourrait aussi inclure des guides pour orienter la gestion en terres privées.	Supralocale	Recourir aux différents guides et modèles de règlements régionaux en la matière Prendre en compte les règlements forestiers mis en place dans les MRC voisines à des fins de cohérence régionale.	Long terme	2 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités Groupements forestiers Québec Alliance des propriétaires forestiers Outaouais-Laurentides Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Experts (ingénieurs, forestiers, urbanistes, etc.)	Accentuation de la vulnérabilité des milieux naturels en terres privées	Règlement régional adopté			
Mesure E3.4	Explications						
Forêt privée S'assurer que le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée des Laurentides	L'actualisation du PPMV 2001 de la forêt privée des Laurentides est une opportunité d'intégrer les enjeux et actions d'aménagement des boisés pour explorer l'intérêt des propriétaires à émettre des crédits carbone sur	Supralocale	Créer un canal de communications via l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, la MRC, les municipalités, les conseillers forestiers et les organismes de conservation Sensibiliser les propriétaires de forêts privées aux avantages de résilience climatiques qu'offre l'entretien de leur boisé.	Moyen terme	2 ans	Faible	Faible

<p>permette d'accroître la résilience des boisés aux changements climatiques ainsi que leur capacité à séquestrer du carbone.</p>	<p>le marché volontaire ou réglementé, pour harmoniser la réglementation municipale aux enjeux laurentiens et pour vérifier l'intérêt des propriétaires à constituer une banque de territoires destinés à l'enregistrement au statut de producteur forestier. Des travaux scientifiques sont en cours pour définir les paramètres d'aménagement les plus pertinents afin d'accroître la résilience des forêts privées, voir notamment le projet : Comment aménager sa forêt privée pour maximiser sa résilience face aux CC : une approche basée sur la diversité et connectivité fonctionnelle.</p>								
<p>MRC Municipalités Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides MRC voisines Conseillers forestiers Organismes de conservation</p>					<p>Forêt privée mal outillée pour lutter et s'adapter aux changements climatiques. Difficulté à effectuer les aménagements forestiers nécessaires pour assurer la résilience de nos forêts en l'absence de sensibilisation auprès de la population concernée. Perte de revenus potentiels</p>			<p>PPMV réalisé</p>	
<p>Mesure E3.5</p>	<p>Explications</p>								
<p>Feux de forêt Étudier et mettre en place des mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt sur le territoire.</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont constituées de la gestion du combustible, de la prévention et de la sensibilisation du public, de la modification de la réglementation municipale, de la formation d'intervenants et de la préparation et la planification en sécurité civile. La gestion du combustible est l'une des principales mesures permettant d'atténuer les risques liés aux feux de forêt et son efficacité est largement reconnue scientifiquement. L'objectif est la réduction de la densité du combustible afin de limiter sa propagation. Les zones à protéger sont constituées d'infrastructures essentielles/importantes et de secteurs résidentiels.</p>	<p>Multiniveau</p>	<p>Co-élaborer avec les partenaires, une stratégie de protection contre les feux de forêt Cartographier les zones de coupe-feu « naturelles » existantes (route, cours d'eau, etc.) Réaliser une analyse de risque afin d'identifier les secteurs prioritaires (vulnérables) pour réaliser les travaux de gestion du combustible Cartographier les résultats de l'analyse des secteurs prioritaires à protéger contre les feux de forêt et des travaux à réaliser Cartographier les zones de travaux à effectuer en fonction des infrastructures essentielles et en fonction de l'utilisation du territoire par la population (ex. : récréotourisme). Effectuer les travaux afin de protéger les résidences et les infrastructures essentielles Mettre en place un système de suivi pour l'entretien des travaux effectués Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales et sur les meilleures pratiques de gestion des combustibles.</p>	<p>Moyen terme</p>	<p>4 ans</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>		
									
		<p>MRC Municipalités MSP SOPFEU MRNF</p>		<p>Dommages aux biens et personnes Dégradation du paysage et impact sur les activités récréotouristiques en forêt</p>			<p>Stratégie établie et intégrée au plan d'aménagement multiressource de la MRC Cartographie des zones de coupe-feu naturelles réalisée Cartographie des secteurs prioritaires à protéger contre les feux de forêt réalisée Cartographie des travaux à effectuer réalisée Nombre d'infrastructures protégées par les travaux Campagne de sensibilisation réalisée</p>		

Mesure E3.6	Explications						
Verdissement Favoriser le verdissement et l'implantation d'infrastructures vertes dans l'aménagement des terrains publics et privés.	Le verdissement constitue une solution nature pour le climat. L'intégration de jardins communautaires, de parcs municipaux et autres espaces verts dans les municipalités permet de répondre à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux comme la lutte contre les îlots de chaleur, le renforcement de la connectivité écologique, la gestion des eaux de ruissellement, en plus d'un apport de bien-être, la santé, la qualité de vie et de potentiellement nourrir la population. L'établissement d'un pourcentage minimal d'espaces de terrain à conserver à l'état naturel ou d'un ratio d'espaces de stationnement à pavé perméable pour les stationnements commerciaux est des exemples de mesures assurant l'atteinte d'un objectif commun à cet égard. Cette stratégie priorisera les actions sur les territoires où les CC ont les plus forts enjeux, mais aussi les espaces actuellement défavorisés en termes d'accès. Les secteurs concentrant des personnes vulnérables doivent être ciblés. La stratégie de verdissement s'alignera avec la stratégie de conservation des milieux naturels (mesure E2.2), le PRMHH, la lutte aux EEE et les outils existants de planification du territoire.	Multiniveau	Identifier les zones où le verdissement et les infrastructures vertes sont nécessaires en fonction des conséquences de certains aléas climatiques (ex. : pluies abondantes, îlots de chaleur). Identifier un(e) responsable et possiblement créer un comité interdisciplinaire avec les collaborateurs afin de guider/réaliser de projets (diagnostic, espaces plus vulnérables et défavorisés, types de développement privé, corridors de conservation planifiés, enjeux et pistes de solution, possibilités d'arrimage aux autres planifications et outils, etc.)	Moyen terme	0-3 ans	Moyen	Faible
				Bureaux de projets (MAMH) DSP MELCCFP Municipalités Organismes de conservation MRC	Risques accrus / qualité de vie de moindre qualité pour la population en lien avec les aléas climatiques (en particulier les impacts du ruissellement des eaux et les îlots de chaleur)		Comité interdisciplinaire créé Mesures intégrées au SAD en révision Stratégie de verdissement réalisée (avec arrimages concrets avec autres planifications et outils)

Orientation F : Renforcer la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures

Objectif F1 : Améliorer la résilience des infrastructures

Mesure F1.1	Explications						
<p>Vulnérabilité des actifs municipaux Analyser la vulnérabilité et identifier les mesures d'adaptation face aux changements climatiques pour les bâtiments et infrastructures municipales prioritaires.</p>	<p>Afin d'assurer la sécurité des bâtiments et infrastructures municipales prioritaires et d'améliorer leur résilience et leur autonomie en cas d'urgence, il importe d'effectuer une analyse des vulnérabilités, dont l'analyse des interdépendances des infrastructures. La première étape d'inventaire permettra d'identifier les infrastructures prioritaires et les risques associés afin de conjuguer les mesures d'adaptation les plus avantageuses selon une approche coûts/bénéfices/risques. L'implication des TP sera prioritaire afin de réaliser cette planification de l'adaptation (p. ex. plan de continuité, alimentation de secours). La MRC peut effectuer un transfert technologique pour accélérer la prise de données en inventaire via son service d'évaluation ou environnement et géomatique.</p>	Multiniveau	<p>Effectuer une caractérisation préliminaire des bâtiments et infrastructures municipales présentant le plus d'enjeux en lien avec les CC (vulnérabilité, utilité pour mesures d'urgence). Concier la MRC et les services municipaux. Réaliser une expertise technique additionnelle au besoin (génie civil, génie du bâtiment, estimateur, etc.) pour compléter le portrait de l'approche (coûts/bénéfices/risques) puis recommander des priorités d'intervention pour améliorer la résilience et l'autonomie des bâtiments et infrastructures</p>	Long terme	Variable - entre 1 an et 3 ans	Moyen à élevé	Moyen à élevé
							
		<p>MRC Bureaux de projets (MAMH) Chercheurs MSP Municipalités DSP</p>	<p>Risque accru de détérioration et sous-utilisation des bâtiments et infrastructures. Accroissement de leur vulnérabilité, et mise en œuvre moins efficace des mesures d'urgence au détriment de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p>Caractérisation des bâtiments et infrastructures présentant des enjeux liés aux CC identifiés. Nombre de rencontres de concertation tenues Expertise interdisciplinaire complétée Recommandations sur les priorités d'intervention connues</p>			

Mesure F1.2	Explications						
Gestion des actifs Intégrer les impacts des changements climatiques et la notion de risques en climat futur dans le plan de gestion des actifs et les processus qui en découlent	Une fois l'analyse de vulnérabilité (mesure F1.1) terminée, il importe que la MRC et les municipalités intègrent les impacts recensés dans leurs plans de gestion afin d'anticiper les coûts et risques associés et en assurer le financement. Par exemple, ajouter une section spécifique dans les devis d'entretien pour chaque service concerné. Il s'agit également d'une opportunité de réfléchir aux mesures alternatives qui pourraient permettre de meilleurs choix de gestion à long terme, par exemple en intégrant la planification d'infrastructures vertes et bleues et autres solutions basées sur la nature.	Multiniveau	Désigner un(e) responsable à la MRC pour assurer l'intégration des impacts et risques dans les plans de gestion des actifs, en concertation avec les répondants municipaux. Valider, confirmer, prioriser et budgéter les mesures d'adaptation.	Long terme	0-2 ans	Faible à moyen	Faible
							
		MRC Municipalités	Aucune prise en compte des impacts et risques associés aux CC, et par conséquent gestion moins résiliente des actifs. Possibilité de devoir engager des coûts/efforts plus importants dans le futur en cas d'évènements climatiques extrêmes sur ces actifs.	Nombre de plans de gestion des actifs mis à jour en lien avec les CC Opérationnalisation des mesures d'adaptation aux actifs (risques, budgets, priorités)			
Mesure F1.3	Explications						
Soutien aux municipalités Fournir un soutien aux municipalités pour l'entretien et la gestion des infrastructures, dont les réseaux d'égouts et d'aqueducs	L'entretien des infrastructures du territoire permet d'anticiper et d'adapter les aménagements face aux risques climatiques. Les besoins des municipalités peuvent varier et la MRC peut jouer différents rôles pour aider à améliorer les suivis des systèmes de surveillance afin de diminuer le temps de réponse lorsqu'une fuite survient dans une installation. Elle peut aussi contribuer aux formations nécessaires à la mise en place des solutions, comme l'accompagnement des TP dans la gestion des eaux pluviales pour les secteurs en pente.	Multiniveau	Municipalités : déterminer les lacunes d'entretien et de gestion des infrastructures. Établir des programmes de suivi en temps réel lorsque nécessaire pour suivre les contaminations par les eaux usées et les bris d'aqueduc. Établir des programmes d'entretien sur plusieurs années avec la mise en place d'études de capacités des réseaux. Le rôle de la MRC est d'appuyer les municipalités en fournissant des guides et documents types d'entretien en plus de prévoir la formation des responsables.	Moyen terme	Variable - entre 1 an et 3 ans	Moyen	Faible
							
		MRC Municipalités	Coûts de réparations importants s'il n'y a pas de programme d'entretien préventif, dépassement des budgets municipaux et perte de services pour les résidents	Nombre de programmes de surveillance, suivi mis en place par les municipalités, allocation budgétaire			
Mesure F1.4	Explications						
Gestion des eaux Intégrer dans le SAD des mesures et objectifs de gestion des eaux.	Les enjeux de précipitations extrêmes et de sécheresse nécessitent une bonne gestion des eaux du territoire. Le SAD permet d'encadrer la création d'aménagements sur des secteurs prioritaires, souvent en milieu urbain, industriel et commercial. La mise en place d'objectifs de perméabilisation, d'optimisation de la consommation d'eau potable, de séparation des réseaux pluvial et sanitaire et la	Supralocale	Émettre une série d'objectifs de gestion des eaux (potable, usées, pluviales) en vue d'optimiser les réseaux existants. Élaborer des mesures correctrices et pratiques typiques en fonction des objectifs d'amélioration de gestion des eaux visés. Identifier les secteurs prioritaires dans les municipalités en fonction des réseaux d'infrastructures d'égouts et d'aqueduc en collaboration avec les services de Travaux publics ou de Génie des municipalités. Intégrer les actions au plan ou objectif de verdissement (mesure E3.6)	Moyen terme	0-2 ans	Faible	Faible

	majoration des courbes IDF (intensité-durée-fréquence) permet d'encadrer les pratiques notamment pour les nouvelles constructions. Les bonnes pratiques comme le verdissement, les noues paysagères, la perméabilisation des routes et différentes infrastructures vertes et bleues font partie d'une palette de solutions techniques existantes pouvant être mises de l'avant. Elles permettent de réduire la pression sur les réseaux d'égouts dont certains sont déjà en surcapacité. La MRC peut aussi promouvoir les aides financière, comme le PRAFI, pour aider à la mise en place de ces mesures. Cette mesure devrait être développée en même temps que la E3.6 verdissement.			
		MRC Municipalités OBV Bureaux de projets (MAMH)	Gestion déficiente des eaux. Accentuation des impacts dus aux précipitations extrêmes et aux sécheresses. Épuisement et pollution des ressources hydriques.	Objectifs de gestion des eaux intégrés au SAD

Objectif F2 : Documenter les zones à risque et outiller les municipalités et les acteurs à intervenir en situation d'urgence

Mesure F2.1	Explications						
Cartographier les zones d'isolement existantes Inventorier les zones à risque d'isolement sur le territoire en lien avec les principaux aléas climatiques identifiés au PACC et planifier les interventions en cas de matérialisation des risques	Il est nécessaire de connaître quels sont les secteurs/quartiers qui sont à risque d'isolement sur le territoire en raison des différents aléas climatiques et de leur localisation en lien avec les chemins d'accès. La superposition de la cartographie des zones à risque au réseau routier pourrait permettre d'identifier les secteurs les plus à risque et pour lesquels il est nécessaire de prévoir des chemins d'accès secondaires en cas de matérialisation du risque. Des transports alternatifs pourraient être définis dans les plans de mesure d'urgence, au même titre que les chemins d'évacuation. La MRC pourrait aider les municipalités dans l'acquisition de données et l'identification des territoires vulnérables.	Multiniveau	Identification d'un porteur du dossier. Caractériser ces risques en fonction des aléas (occurrence, sévérité, etc.) Réalisation d'une analyse géomatique "multicouches" (résidences et autres usages, zones de contraintes et à risques, aléas climatiques) pour inventorier les secteurs développables présentant des risques d'enclavement selon les normes actuelles. Prendre en compte les données du projet MÉRIGE du MAMH lorsque les données seront disponibles	Moyen terme	0-2 ans	Faible	Faible
							
		MRC , Municipalités Chercheurs Bureaux de projets (MAMH) Comité sécurité civile DSP	Isolement de certains quartiers Création de chemin d'accès en urgence Risque à la santé physique des citoyens Dépendance à des programmes d'aide financière pour dédommagement	Inventaire réalisé Cartographie réalisée			
Mesure F2.2	Explications						
Voies d'accès multiples aux nouveaux développements Intégrer au SAD des mesures pour assurer la sécurité de la population dans les nouveaux projets de développement en prévoyant notamment, un nombre d'accès véhiculaires suffisants	Pour assurer la sécurité de la population lors d'évènements climatiques extrêmes, il est primordial de planifier au SAD, des mesures qui permettent d'éviter l'enclavement de nouveaux développements. La planification de plus d'une voie d'accès à un projet par exemple, permet de désenclaver un secteur qui pourrait être isolé par un évènement (inondation, chute d'arbre, etc.). Un arrimage avec le schéma de couverture de risques et les plans de mesures d'urgence municipaux est également nécessaire dans la planification de cette mesure.	Supralocale	Proposition de normes révisées pour bonifier/adapter les outils réglementaires actuels pour l'accès (routier, transports actifs, mesures d'urgence). Contraindre les municipalités, via le SAD, à planifier des voies d'accès au niveau local et intermunicipal	Moyen terme	1-3 ans	Faible	Faible
							
		MRC Municipalités Entrepreneurs Experts juridiques	Isolement de certains quartiers susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des personnes et la sécurité des biens Résilience moindre du territoire Dépendance à des programmes d'aide financière pour dédommagement.	Normes réglementaires élaborées Protocoles adaptés dans les plans de mesures d'urgence. Outils d'urbanisme et plans de mesures d'urgence arrimés			